

N°13 | Année 2020

Déviations, délinquance, sans-abrisme et mondes de la rue.

Classements, déclassés et réactions sociales

Dossier

Le rapport des familles roms visibles dans l'espace public à l'hébergement d'urgence

Pierre Eloy

Résumé

Français / English

Cet article questionne le rapport entre les familles sans abri dites roms et les acteurs parisiens de l'urgence sociale. Les acteurs institutionnels associent à l'origine ethnique supposée de ces familles des pratiques qualifiées de déviantes, telles que la mendicité avec enfants, la biffe ou le refus des propositions d'hébergement. Afin de lutter contre ces pratiques, la municipalité a mis en place des mesures de placements d'enfants à destination des seules familles roms. Cependant, en analysant le point de vue des familles, il apparaît que ces pratiques ne découlent pas tant d'une spécificité ethnoculturelle, mais sont plutôt les conséquences d'une forte disqualification sociale exacerbée par les défaillances de l'hébergement d'urgence.

This paper questions the relation between homeless families called Roma and Parisian social emergency forces. Institutional forces associate deviant practices such as begging with children, scavenging or even refusal of shelter propositions, with the supposed ethnic origin of these families. In order to counteract these practices, the municipality has put in place measures of child placement only for the Roma families. However, through an analysis from the point of view of the families, the practices in question do not result from an ethnocultural specificity as supposed by the authorities, but rather the consequences of social disqualification exacerbated by the failure to provide emergency shelter.

Entrées d'index

Mots clés : sans-abri, familles, Roms, hébergement d'urgence, déviance

Key words : homeless, families, Roma, emergency shelter, deviance

Texte intégral

Introduction

Les femmes sans abri, notamment celles accompagnées d'enfants, sont considérées comme particulièrement vulnérables et leur mise à l'abri est instituée dans le Code l'action sociale et des familles¹. Elles constituent une population prioritaire pour l'attribution d'un logement ou d'un hébergement tant qu'elles sont accompagnées de leurs enfants (Marpsat, 1999) à la différence des personnes seules ou en couple. Néanmoins, les conditions d'accès à l'hébergement se sont nettement dégradées à partir de 2010, en particulier à Paris. En effet, depuis cette date, les durées de prise en charge s'allongent et le nombre de familles, en particulier biparentales, hébergées par le 115 de Paris augmente et dépasse celui des personnes isolées. En 2011, le Samusocial émet le premier refus d'hébergement d'urgence pour une famille du fait de restrictions budgétaires (Guyavarch et Garcin, 2014). Depuis, le nombre de personnes en familles n'ayant pas accès à l'hébergement d'urgence ne cesse de croître.

Davantage soumises aux risques de violence que les hommes (Loison-Leruste et Perrier, 2019), les femmes sans abri intériorisent le fait que les espaces publics puissent représenter un danger et elles s'invisibilisent (Maurin, 2017). En l'absence d'hébergement, les femmes accompagnées d'enfants qui ne peuvent solliciter l'aide d'un tiers choisissent la protection des lieux fermés plutôt que l'exposition. La nuit, lorsque les personnes s'installent, les lieux investis sont parfois détournés de leur fonction première (Maurin, 2017). Les gares, les urgences des hôpitaux, les commissariats, les lieux de culte ou les halls d'immeubles sont autant d'endroits qui permettent aux familles de se protéger et de s'invisibiliser, le temps d'y passer la nuit dans l'attente d'une proposition du Samusocial (Eloy, 2019).

Toutefois, à partir de 2011, plusieurs familles se rendent visibles durant la nuit dans les rues de Paris. Ces dernières rapidement identifiées comme Roms² par les pouvoirs publics sont visibles aux abords de la place de la Bastille puis s'installent boulevard Richard Lenoir (11^e arrondissement), au niveau de la place de la République, ou encore à proximité de la gare de Lyon (12^e arrondissement). Pratiquant la mendicité en présence d'enfants, certaines dorment à la rue et sont en refus d'hébergement. Les tensions avec la mairie de Paris, les maires d'arrondissement et les riverains sont vives, comme le montre la diffusion d'une note interne

¹ L'État assume la charge des familles sollicitant une place en Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) au titre de l'aide sociale et en application des articles L. 121-7, L. 345-1 et L. 345-3 du CASF. Le département a des compétences spécifiques de droit commun au titre de l'aide sociale à l'enfance (ASE) en application de l'article L. 221-1.

² Le terme « rom » est utilisé dans le sens d'identité extensive, incluant des personnes s'identifiant en tant que Rom ou identifiées comme telles.

envoyée par la mairie du 6^e arrondissement au commissariat de police qui précisait de « recenser et évincer les Roms avec ou sans enfants, avec ou sans animaux³ ».

Le rapport entretenu par ces familles aux institutions est donc en tension, en particulier lorsqu'elles sont en refus d'hébergement. Les raisons du refus sont multiples : crainte d'être séparé de ses proches, méconnaissance du territoire et du fonctionnement des dispositifs, préférences géographiques pour les activités économiques, rejet du stigmatisme associé aux sans-abris, ou encore inadéquation de la prise en charge (Damon, 2009). Selon Nicolas Duvoux, « le hiatus entre les dispositions intériorisées des individus et les prescriptions institutionnelles est tel que la protestation et le refus dans ses différentes modalités leur apparaissent comme les seules stratégies disponibles » (Duvoux, 2009). Ces refus de prise en charge, auxquels s'ajoute parfois la mendicité alors que les enfants sont présents, sont perçus comme particulièrement déviants par les acteurs sociaux (Becker, 1985). En effet, tout individu qui n'adhère pas aux normes sociales associées à un groupe d'individus, ici les familles privées d'hébergement, peut être qualifié de « déviateur », et sa particularité sera considérée comme une « déviation »⁴ (Goffman, 1975, p. 163-164). Quant aux familles visibles dans l'espace public, elles transgressent d'une part, les normes familiales et d'autre part, les normes de genre, à savoir celles associées à la vulnérabilité des femmes sans abri accompagnées d'enfants. La déviance des tactiques de survie s'accompagne également d'un fort stigmatisme ethnoracial associé aux roms, stigmatisme qui les marque et les différencie aux yeux des acteurs institutionnels et associatifs.

Au regard de ces éléments, l'article interroge les processus de catégorisation et tout particulièrement d'ethnisation à l'œuvre dans les réponses des acteurs face à l'émergence de ce nouveau phénomène social que sont les familles sans abri visibles dans l'espace public. L'article questionne également en quoi cette mise en visibilité peut s'interpréter comme un marqueur de la défaillance des dispositifs de l'urgence sociale. Afin de répondre à ces questions, nous reviendrons dans la première partie sur l'émergence d'un nouveau phénomène social : l'arrivée de familles roms dans les rues parisiennes. Dans ce cadre, nous détaillerons les

³ *Le Parisien*, « Paris : la police veut "évincer" les Roms des beaux quartiers », 14 avril 2014, (en ligne), consulté le 06/12/2018.

⁴ Selon Goffman, il y a une diversité de « déviations » pouvant prendre des significations différentes. Il différencie les « marginaux [...] qui agissent de façon irrégulière et plus ou moins rebelle à l'égard de nos institutions les plus fondamentales : la famille, la hiérarchie des âges, la division stéréotypée des rôles entre les sexes, [...], la ségrégation des races » (Goffman, 1975, p. 165-166). À cela s'ajoute une autre catégorie, particulièrement féconde dans le cas des « roms », regroupant les « déviants sociaux » qui forment une « communauté déviante » (*Ibid.*). Toutefois, le « terme de "communauté déviante" n'est pas entièrement satisfaisant, parce qu'il obscurcit deux points : la communauté est-elle ou non particulière eu égard aux critères structuraux que fournit l'analyse de la constitution des communautés ordinaires ; ses membres sont-ils ou non des déviants sociaux ? ». Outre les « marginaux » et les « déviants sociaux » (parmi lesquels sont inclus « les gitans », « les clochards », « les pauvres sans remords »), Goffman identifie également les « minorités ethniques et raciales » ainsi que les « membres des classes inférieures » (Goffman, 1975, p. 166).

réponses mises en œuvre par les pouvoirs publics. Dans un second temps, l'article explorera le rapport des familles visibles dans l'espace public aux dispositifs de l'urgence sociale.

L'enquête ethnographique repose sur un terrain multi-situé. Un premier temps d'enquête a été consacré à la réalisation de 36 entretiens semi-directifs avec les acteurs mobilisés sur la prise en charge des familles en situation de sans-abrisme. L'enjeu était de définir avec précision le rôle de chacun dans cette prise en charge, et d'appréhender les processus de catégorisation des publics, notamment, sans que cela soit explicitement exprimé en ces termes, selon des critères ethnoraciaux. Trois institutions actrices des maraudes ont ensuite été choisies et observées. Leur intervention est concentrée sur les familles à la rue. La première est une association catholique à travers la « mission rom » qui est devenue en 2016 « mission familles à la rue ». La deuxième est une association mandatée par la Ville de Paris : acteur historique mobilisé sur la question des roms en Île-de-France, composé en partie de salariés issus de la communauté rom. La troisième est l'Unité d'Aide aux Sans-Abri (UASA) de la Ville de Paris : composée d'agents de la ville de Paris, organisée autour de maraudes nocturnes bihebdomadaires. Ce terrain ethnographique repose aussi sur des entretiens informels (tant avec les intervenantes sociales qu'avec les familles). Les familles rencontrées sont majoritairement non francophones et les bénévoles/intervenantes sociales roumanophones ont facilité la communication. À cela s'ajoute un terrain ethnographique réalisé de janvier à mars 2017 au pôle famille de la plate-forme téléphonique du 115⁵ de Paris. Ce pôle se compose de six postes de permanenciers, avec lesquels 200 appels différents ont pu être écoutés sur le principe de « double-écoute »⁶.

L'émergence d'un nouveau phénomène social : les familles roms à la rue

Une présence à la rue visible, mais marginale

Pendant l'hiver 2010-2011, des familles originaires de Roumanie s'installent sur les trottoirs parisiens. Elles sont rapidement identifiées comme Roms. Leur présence cristallise ainsi le débat autour de la question des familles à la rue, et les médias, les pouvoirs publics et les associations en viennent à définir l'ensemble des familles à la rue comme des familles roms.

« Le phénomène de dormir à la rue, date vraiment de 2010-2011 quand il y a eu les premières familles expulsées, enfin non, évacuées de campement avenue des Minimes, dans le bois de Vincennes, prises en charge dans une espèce de sas hivernal, une sorte de centre d'hébergement d'urgence que l'on a géré rue Saint Bon, Paris 4^e, à côté de l'Hôtel de Ville. Et

⁵ Le 115 de Paris n'est pas la seule porte d'entrée dans l'hébergement d'urgence. Les familles bénéficiant d'un accompagnement social peuvent être hébergées grâce au Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) créé par la loi ALUR en 2010, ou encore dans le cadre de procédure d'urgence (évacuation de bidonville, arrêté de péril) et être hébergées par l'intermédiaire de la ville de Paris ou de la préfecture. La Ville de Paris dispose aussi d'un contingent d'hébergement au titre de l'aide sociale à l'enfance. Enfin, de nombreuses associations disposent encore de structures d'accueil ou d'hébergement dans le diffus.

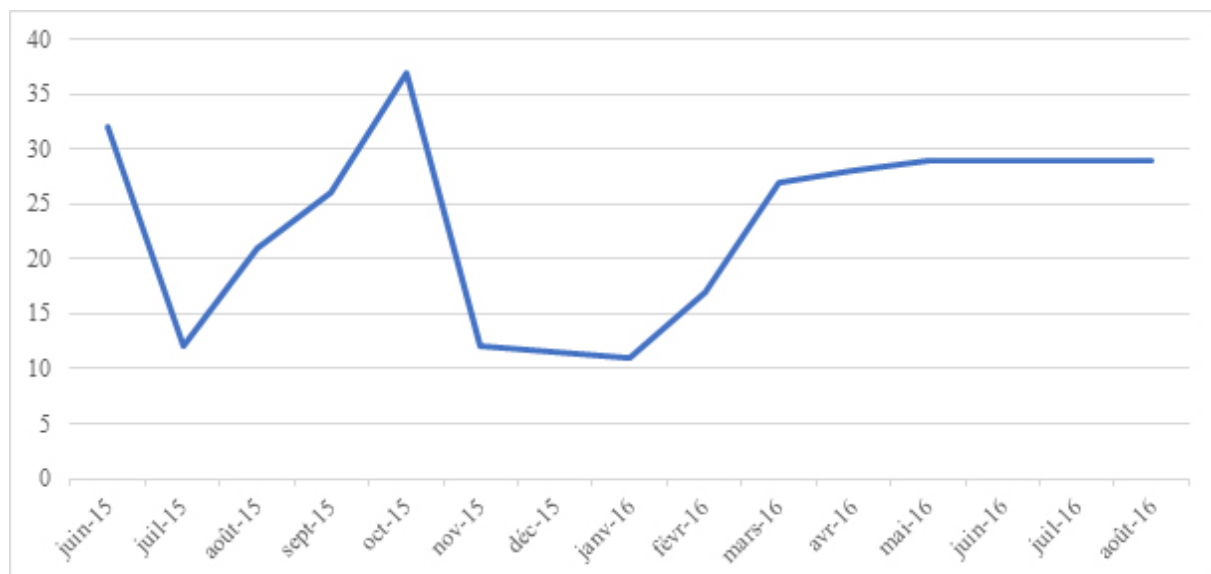
⁶ Un casque est branché directement au téléphone de l'écoutante sociale, permettant l'audition de l'ensemble de l'appel.

à la fin du dispositif hivernal, le CHU a fermé, car il y a eu des travaux et les familles ont été hébergées dans des hôtels. »

(Entretien, chargé de mission, Secrétariat général, Mission SDF, Ville de Paris)

La présence de ces familles est variable selon les lieux et les saisons. La visibilité dans l'espace public se traduit par une concentration plus importante dans les zones touristiques et les nœuds de transports en commun. Au cours des années 2016-2017, le nombre de familles recensées par les associations était plus faible pendant la période hivernale, par rapport au reste de l'année. Cela s'explique par les nombreux départs en Roumanie pour les fêtes de fin d'année. Les variations dépendent de plusieurs facteurs : météorologie, nombre de places disponibles en hébergement d'urgence, présence de bidonvilles ou de squats à proximité de Paris et donc du cycle de circulation des familles migrantes. Le recensement des familles rencontrées par une maraude associative financée par la municipalité entre juin 2015 et août 2016 rend compte de ces variations (Figure 1). Le nombre de familles visibles reste tout de même très marginal au regard du nombre de familles appelant le 115 (en 2015, 4 457 appels de personnes en famille ont été traités pour une première demande d'hébergement).

Figure 1. Nombre de familles rencontrées par la maraude de l'Association spécifique (secteurs Bastille/République ; Saint-Michel/Saint-Germain-des-Prés)



Source : rapport d'activité mensuel de l'association. Le trajet de la maraude véhiculée passe par les grands axes et les rues adjacentes au quartier République, Bastille ainsi qu'au quartier Saint-Michel, Saint-Germain-des-Prés. Les rapports d'activité des mois de décembre 2015, juin et juillet 2016 n'ont pas été transmis, le nombre de familles n'est pas connu et la courbe a été lissée.

Entre 11 et 37 familles roms ont été rencontrées mensuellement dans l'espace public par la maraude sur les axes République/Bastille et Saint-Michel/Saint-Germain-des-Prés entre juin 2015 et août 2016. L'évolution du nombre de familles traduit en partie les flux migratoires entre la Roumanie et la France, notamment la baisse associée au départ lors des fêtes de Noël ou de

Pâques. Toutefois, la forte baisse enregistrée en novembre 2015, en particulier dans le secteur République-Bastille (qui compte un grand nombre de familles) est directement liée aux attentats du 13 novembre au cours desquels le 11^e arrondissement de Paris a été particulièrement impacté. Ce n'est qu'en février 2016 que les associations observent un retour des familles, dont la plupart étaient déjà connues. Par ailleurs, la grande majorité des familles rencontrées lors de cette maraude n'est pas sans abri *stricto sensu* puisque beaucoup vivent en bidonville à proximité de Paris et restent jusque tard dans la nuit pour la mendicité.

Une grande partie des familles rencontrées dans l'espace public est identifiée en tant que Roms par les acteurs. Bien qu'elles proviennent majoritairement de Roumanie et Bulgarie, toutes ne sont pas issues de ces minorités ethniques. C'est le cas de plusieurs familles turcophones, originaires de Roumanie ou de Bulgarie, ou de certaines familles ne s'identifiant pas en tant que Roms, mais plutôt en tant que Roumaines. Toutefois, l'homogénéité de l'origine géographique est forte et renforce le stigmate associé aux supposées spécificités culturelles des Roms. Par ailleurs, en 2014, lorsqu'une dizaine de familles syriennes s'installe dans un parc du Nord-est parisien, elles sont rapidement identifiées comme appartenant à la minorité Doms de Syrie. Cette minorité ethnique est définie, selon le Conseil de l'Europe, comme la branche orientale des Roms⁷. Leur présence est relayée par de nombreux articles de presse. Puis pendant le mois du ramadan de l'année 2017, les médias rendent compte de l'arrivée de plusieurs dizaines de familles syriennes dans le métro, à proximité des grandes artères touristiques et des portes de la capitale. Si peu d'informations sont disponibles sur ces familles, la mendicité avec enfants, caractéristique des Roms selon les pouvoirs publics, conduit à identifier ces familles en tant que « Roms syriens⁸ ». Les maraudes institutionnelles avaient également relevé, au cours de l'année 2016, l'arrivée de familles roumaines en provenance d'Italie et identifiées par la préfecture de police de Paris comme liées à une « filière rom napolitaine ». L'hébergement d'urgence, principalement à l'hôtel, a permis la prise en charge d'une partie de ces différentes familles. Le temps de présence à la rue a donc été de courte durée pour la majorité de ces personnes. En revanche, c'est leur présence dans l'espace public, en mendicité avec enfants, qui pose de nombreuses questions aux acteurs, tout particulièrement sur les réponses à apporter dans un contexte de tension du secteur de l'hébergement.

Le refus de prise en charge des familles roms par les maraudes généralistes

Dès 2010, la présence de ces familles roms dans l'espace public pousse les pouvoirs publics à créer des dispositifs de prise en charge spécifiques, censés pallier le refus d'acteurs plus

⁷ Le conseil de l'Europe propose une définition du terme « Roms » comme un méta-groupe ethno-culturel désignant « les Roms, les Sintés (Manouches), les Kalés (Gitans) et les groupes de population apparentés en Europe, dont les Voyageurs et les branches orientales (Doms, Loms) ; il englobe la grande diversité des groupes concernés, y compris les personnes qui s'auto-identifient comme "Tsiganes" et celles que l'on désigne comme "Gens du voyage". » (Conseil de l'Europe, 2012).

⁸ Un des éléments qui renforça la confusion et accéléra cet étiquetage ethnique fut l'apparition de familles roumaines aux abords du métro affichant une pancarte « familles syriennes ».

généralistes d'intervenir auprès de cette population. En effet, le nombre d'associations allant à la rencontre des familles reste marginal au début des années 2010. Tant les maraudes de la Brigade d'assistance aux personnes sans abri (Bapsa) que les maraudes du Samusocial étaient réticentes à aller au-devant de ce nouveau public. Pour ces dernières, l'absence de siège enfant dans les voitures fut souvent un détail évoqué pour rendre compte de l'impossibilité de prise en charge.

« La question des familles à la rue pour les équipes de maraude c'est super compliqué, quand je suis arrivé il y a un peu plus d'un an, on m'a dit "les familles à la rue, ce n'est pas notre public" ce qui m'a heurté personnellement et le Samusocial, sa mission première ce sont ces équipes de maraude et c'est un dispositif pensé pour aller à la rencontre des grands exclus, et que les familles n'ont pas le profil des grands exclus, n'empêche qu'une personne à la rue, reste une personne à la rue, que ce soit famille ou homme seul, et on a amorcé ce travail avec les équipes, que ce soit un bébé ou un vieillard à la rue depuis 10 ans ou 2 jours, ça reste une personne en détresse qu'il faut aller voir, et c'est facile à dire, quand derrière il n'y a aucune solution d'accompagnement, c'est super compliqué. »

(Entretien, directrice du pôle régulation, 115, SIAO Urgence, maraude)

« Le problème c'est que les EMA [équipes mobiles d'aide] ne sont pas vraiment pensées pour [les familles]... La finalité, enfin, tel que les EMA ont été conçues à l'origine, c'était pour répondre à des problématiques de grands exclus, de personnes d'un certain âge, des problèmes d'alcoolisme, installées sur un site, des problèmes sanitaires... Alors que les familles, majoritairement elles sont dans la demande d'un hébergement. Si je mets de côté la toute petite partie des familles qui voit la rue comme un espace économique, et qui n'a pas forcément envie de compter sur le dispositif pour se faire héberger, parce qu'ils ont des solutions qui valent ce qu'elles valent à côté. Une famille majoritairement, elle ne décide pas de vivre à la rue, ou disons qu'elle ne se fait pas à l'idée de vivre à la rue. »

(Entretien, coordinateur du pôle famille, Samusocial de Paris)

Les propos de ces salariés du Samusocial correspondent aux difficultés éprouvées par un certain nombre d'acteurs associatifs à prendre en charge les populations roms du fait des différences entre les catégories « grands exclus » et « familles ». D'autres acteurs de l'urgence sociale ont ainsi eu des réticences en raison de la supposée spécificité culturelle de ces familles. Ce refus de prise en charge des Roms, plus ou moins motivé, fut selon une chargée de mission de la Ville de Paris, l'un des motifs de la montée en charge d'acteurs « moins visibles, moins structurés, et moins professionnels ». Par ailleurs, la police jouait un rôle principal avant la création de maraude spécialisée « familles », et participait à la régulation de l'espace public.

En effet, lors de l'installation des premières familles à Bastille, le rôle de la police a été particulièrement important :

« À l'époque, il y avait énormément de familles dans le 11^e et pas dans le 4^e [...]. J'avais rencontré les commissaires sur ces problématiques-là. Et ça, c'était en 2012, je crois. [...] C'était une problématique qui posait question aux habitants du quartier et j'avais vu les commissaires [...] et il y avait à l'époque un commissaire qui faisait circuler les familles et c'est pour ça qu'elles n'allaient pas dans le 4^e. Et je dirais que 6 mois avant l'élection municipale, le commissaire a changé et dès qu'il est parti on s'est retrouvé avec les mêmes problématiques que le 11^e, celle qui était sur la place de la Bastille s'est déplacée rue de Rivoli et le commissaire précédent avait une technique très simple, il faisait circuler... »

(Entretien, élu d'arrondissement parisien n° 2).

La régulation de l'espace public par la police conduit au déplacement des familles, selon la tolérance des mairies, des élus, du commissariat et aussi des habitants de l'arrondissement. Jusqu'au milieu des années 2010, les actions restent donc marginales, la municipalité n'intervient que très peu. En outre, des actions associatives se mettent en place après 2011 et l'origine ethnique de ces familles justifie une approche spécifique, comme c'est le cas pour l'association catholique. Bien que différents pôles existent au sein de cette association (maraudes, accompagnement vers l'emploi, ouverture des droits, hébergement, cours de français), cette population doit faire l'objet d'une attention particulière comme le précise la coordinatrice de la « mission rom » :

« - Il faut une action spécifique, car [à l'Association] catholique, comme ailleurs, il y a des préjugés, il y a des craintes et toutes les équipes ne sont pas prêtes à accueillir des familles roms.

- *Donc c'est la nécessité d'une action spécifique de manière temporaire ?*

- Oui il faut vraiment qu'elle reste temporaire, car il faut que tout soit pensé de manière à pouvoir... et en même temps c'est très bien qu'il y ait une spécificité qui est quand même le bidonville... bon c'est surtout des Roms, mais ce n'est pas de manière pérenne. »

(Entretien, coordinatrice mission rom, Association catholique)

Selon Philippe Warin, tout ciblage de l'action sociale est porteur de frontière et induit des processus de stigmatisation⁹. Les acteurs anticipent « les comportements supposés susceptibles d'apparaître chez les Roms » (Potot, 2018, p. 200-201). Les spécificités de ce public sont diverses aux yeux des acteurs, en particulier dans leur type d'habitat : bidonvilles, squats (Lièvre, 2016 ; Nacu, 2010). Si le refus d'hébergement revient fréquemment lors des entretiens, la barrière de la langue ou encore la solidarité intra-groupe est un élément qui complexifie, voire empêche, les orientations selon les acteurs.

⁹ Selon Philippe Warin, ces choix de ciblage induisent des processus de stigmatisation qui « mettent sous tension les rapports en contributeurs et bénéficiaires du système de protection sociale ; disqualifient ceux qui préféreront parfois ne pas recourir à l'offre proposée ; et conduisent certains à rechercher des solutions collectives sur des bases sociales, territoriales ou communautaires. » (Warin, 2010, p. 2).

Ce processus que l'on pourrait aussi qualifier de racialisation (Potot, 2018) à l'égard des familles présentes à la rue pose donc le cadre de l'interaction. Ce cadre amène un ensemble de représentations produisant des effets en matière de prise en charge (Prud'Homme, 2016). Il n'est pas rare que cette spécificité soit interprétée par des caractéristiques phénotypiques, voire biologiques, par les enquêtés : « Ah ces Roms, ils nous survivront ! [...] Avec leurs enfants, ils ont dû développer des gènes contre les maladies. Un enfant français sur le trottoir, il chope tout ce qui passe¹⁰ », ou encore « Les familles roumaines sont à la rue et elles font la mendicité. [...] Ces familles, elles ont des défenses immunitaires plus développées pour supporter la rue¹¹ ». Un élu d'arrondissement en vient également à me dire avoir bien travaillé la « question rom » et que les problèmes rencontrés découlent du manque d'information de la part d'un certain nombre d'acteurs sur les spécificités culturelles de cette population.

« – Il y a une spécificité à ces familles ?

- Oui, il y a vraiment une spécificité, et que les maires ne sont pas assez renseignés, les maires et les juges [des enfants] ne sont pas assez renseignés, il y a vraiment un défaut d'informations ! Les gens ne comprennent pas que c'est un phénomène à part. Pourquoi on a des problèmes avec ces familles-là alors qu'on n'en a pas eus autour de la Bastille avec les familles maliennes, et il y avait des squats à l'époque, avec des dizaines de familles ? Et ces enfants sont plus ou moins intégrés ou en train de foutre des bombes partout... Enfin bon, ils sont fondus dans le décor. »

(Entretien, élu d'arrondissement parisien n° 2)

L'élu oppose les familles roms aux familles maliennes. Les premières ne seraient pas « intégrables » du fait de leur culture, c'est « un phénomène à part » me dit-il. Les nombreux ouvrages lus sur ces populations lui permettent de justifier une action ciblée, comme en témoignent ses propos culturalistes et essentialisants sur la présence à la rue de ces familles. Par ailleurs, les éléments qui fédèrent l'ensemble des acteurs sont relatifs à cette extrême visibilité dans l'espace public, la mendicité avec enfants, leur activité économique : la récupération dans les poubelles, ou la vente sur les marchés informels. C'est le cas de discours d'élus et du Maire du 6^e arrondissement de Paris qui déclare dans *Le Parisien* :

« Ces femmes qui mendient avec des petits, parfois au sein, refusent l'hébergement. Ce que je souhaite c'est que, quand il y a un refus systématique des familles d'être hébergées, les enfants soient pris en charge quelques heures, le temps notamment de vérifier les vaccins. Je suis persuadé que si les services sociaux font ça, le tam-tam africain, ou plutôt le tam-tam roumain va s'activer et que très vite, il n'y aura plus d'enfants pour accompagner ces mendiants » (Extrait du journal *Le Parisien*, 13 octobre 2014).

¹⁰ Extrait du journal de terrain, maraude institutionnelle de septembre 2016.

¹¹ Extrait du journal de terrain, double écoute, Samusocial, janvier 2017.

Selon ce maire d'arrondissement, afin de lutter contre le refus d'hébergement, il est nécessaire de placer les enfants en foyer. La référence faite au « tam-tam africain » indique la nature racisante des propos de l'élu. Les familles roms dans l'espace public formeraient donc un réseau de « mendiants » dont les enfants ne seraient qu'un moyen de gagner de l'argent. Aux yeux des personnes enquêtées, aucun autre groupe ne se livre à de telles pratiques déviantes. Les stratégies mises en place seraient propres à ce groupe. Les discours essentialisants sont également visibles sur la plate-forme du Samusocial. Une écoutante me précise par exemple qu'ils « ont de grosses difficultés avec les familles roumaines qui changent de noms de famille¹² ». Les Roms seraient donc experts dans l'art de dissimuler, de mentir et de contourner les règles si l'on écoute les propos des acteurs. Difficile de démêler les préjugés de l'expérience, tant les discours prennent ancrage dans les représentations ordinaires (Clavé-Mercier, 2014). Un autre élément fréquemment évoqué porte aussi sur la composition familiale et les mariages précoces :

« C'est que le 115 ne connaît que la famille nucléaire, un papa, une maman et des enfants. Ça fait un peu mariage pour tous. Alors que la famille rom c'est autre chose. La famille rom il peut y avoir une cousine, une tante, une grand-mère, il peut y avoir, voilà... ça, c'est un écueil auquel on s'était trouvé confronté avec les familles en situation de rue, c'est-à-dire la composition des familles. L'autre point aussi qui fait problème avec le Samusocial c'est quand il y a des mineurs qui font partie d'un couple, c'est-à-dire jeune homme et jeune femme mineure, le Samusocial considère que ce sont deux isolés et un homme isolé adulte et une mineure isolée voilà... sauf s'il y a mariage. En général, il n'y en a pas de mariages officiels, sauf si la jeune fille a été confiée et l'autorité parentale a été confiée au gars. »

(Entretien, chargé de mission, Secrétariat général, mission SDF, Ville de Paris)

La présence de familles élargies aux grands-parents et aux cousins, ainsi que le mariage entre mineurs, sont des problématiques centrales pour la municipalité quant à la recherche d'hébergement, et questionne la normativité de la prise en charge. En effet, les règles d'accès à l'hébergement d'urgence sont strictes et reposent sur une définition idéologique de la famille.

Condamner les pratiques déviantes : la montée en charge de la protection de l'enfance

Par conséquent, l'approche spécifique découle des représentations et aussi des expériences d'acteurs de terrain. Entre 2010 et 2016, ces derniers se concentrent sur la prise en charge des familles visibles dans l'espace public et l'orientation en accueil de jour et en hébergement d'urgence. Au cours de l'année 2016, la ville de Paris prépare une « feuille de route pour les familles en situation de rue » afin de coordonner l'ensemble des acteurs de l'urgence sociale. Cette feuille de route est conçue autour de six axes dont un qui prévoit d'« offrir à chaque famille un accompagnement social et professionnel ». Aux familles qui « adhèrent à la proposition d'insertion » doit être proposé un accompagnement social global sous forme de

¹² Extrait du journal de terrain, double écoute, Samusocial, janvier 2017.

contractualisation impliquant donc des contreparties (scolarisation, arrêt de la mendicité et des mariages précoces). Pour celles en refus de proposition d'insertion, une évaluation plus fine de la situation doit avoir lieu, ainsi que la transmission d'une information préoccupante auprès de la CRIP¹³.

Dans cette feuille de route, sont sanctionnées toutes les pratiques qualifiées de déviantes, telles que les refus d'hébergement, la visibilité dans l'espace public, la mendicité avec enfants, le refus de scolarisation, les mariages précoces, la revente sur les marchés informels, la présence en bidonville, ou encore la migration pendulaire (remettant en question la volonté d'insertion auprès des intervenants sociaux). La récurrence de ces pratiques est tout particulièrement condamnée. Cette feuille de route découle du constat que les signalements réalisés à la CRIP faisant l'objet de procédures au parquet n'aboutissaient jusqu'alors à aucun placement d'enfant. En effet, la Ville de Paris émet des informations préoccupantes dès 2011 à l'encontre des familles roms et ces dernières n'aboutissent pas du fait d'absence d'informations relatives à la mise en danger avérée des enfants.

« Quand les Roms sont arrivés de manière plus massive sur Paris, il y a 5-6 ans, il y a eu beaucoup d'ordonnances de placements provisoires [OPP] qui se sont mis en place [...] *via* les travailleurs sociaux, brigade des mineurs, qui disait-on les protège, on les fait dormir dans un foyer. Les OPP permettent de saisir tout de suite pour faire en sorte que cela se passe en urgence. [...] Ensuite, il y a un juge qui statue, et donc les parents disent "je veux récupérer mon enfant" et vu qu'il n'y a pas de carence, et c'est juste social, les enfants sont rendus. Il y a eu un effet de masse avec de nombreux enfants à la rue, et cela était quelque chose de nouveau, et la réponse a été le placement au début, avec plusieurs placements par jour. [...] Les retraits d'enfants en cas de mendicité sont cependant un facteur aggravant. Et les travailleurs sociaux font passer ce message »

(Entretien, chef de projet, Association généraliste en charge d'un projet d'insertion).

En 2016, les services internes de la Ville de Paris travaillent donc en commun sur un protocole interne. L'enjeu est de normer l'information à communiquer à la CRIP et aussi de graduer les signalements, de 1 à 3. L'objectif ici est de niveler le degré d'urgence des situations. Le « niveau 1 » correspond au premier contact avec la famille, le premier rappel à la loi et le signalement à la CRIP, mais sans volonté de transmission au parquet. Le « niveau 2 » est une répétition du « niveau 1 », lorsque la famille est croisée plusieurs fois par les équipes de maraudes et qu'elles continuent la mendicité avec enfants. Enfin, le « niveau 3 » correspond au refus des parents d'obtempérer et donc à une mise en danger de l'enfant. La présence de signalements de « niveau 1 » et « niveau 2 » permet d'historiciser la demande et de renforcer un signalement « niveau 3 ». En 2016, 71 transmissions aux parquets des mineurs ont été faites, concernant les familles roms à la rue, le parquet prit 30 ordonnances de placement provisoire

¹³ Cellule de recueil des informations préoccupantes.

(OPP), ce qui concernait un total de 23 enfants¹⁴. Cette spécificité de traitement se traduit également lors de l'intervention qui se doit d'être organisée avec le concours de la police et du commissariat d'arrondissement en partenariat avec l'UASA et deux travailleurs sociaux de l'ASE.

« On avait le concours de la force publique pour d'autres décisions de placement, mais ce n'était pas organisé, alors que là c'est devenu quasi systématique pour les familles à la rue, car le fait de faire cela sur la voie publique crée une situation de risque qui justifie le concours de la force publique. »

(Entretien, cheffe de bureau, DASES, Ville de Paris)

Les signalements sont majoritairement transmis par l'UASA. L'appréciation de ces trois niveaux se fait au bon vouloir des acteurs institutionnels :

« C'est subjectif et dans les faits on fait soit des niveaux 1 ou 3. Et niveau 1, on montre à la famille, "vous voyez, on fait des signalements, c'est important de montrer les papiers officiels et administratifs". Mais on a des familles qui soit refusent complètement les offres d'hébergement, soit les acceptent, mais ne le respectent pas du tout. Et vous voyez pour moi le placement c'est le dernier recours. »

(Entretien, chef du département de la DPSP, Ville de Paris)

La montée en charge de la protection de l'enfance complexifie les relations entre la municipalité et les associations. Cela conduit par ailleurs à de fortes tensions, entre la Ville de Paris et l'association catholique et aussi avec l'association mandatée par la ville, réticentes à réaliser des signalements à la CRIP sans mise en danger avérée.

« On a eu un vif échange avec la mairie du 4^e lors de la dernière réunion de coordination "qu'est-ce qui justifie un signalement ?". En fait, c'est la privation de soin et la mise en danger et est-ce que le fait qu'un enfant soit présent c'est une privation de soin, je ne suis pas certaine. »

(Entretien, coordinatrice maraude, association mandatée)

La municipalité a finalement décidé de ne pas renouveler le financement accordé à la maraude de l'association mandatée. Le positionnement divergent relatif aux signalements d'enfants est l'une des raisons principales. Cela conduit à un renforcement de la maraude institutionnelle, qui initie dans le courant de l'année 2017, une maraude diurne en l'absence de la maraude associative. La professionnalisation de la Ville de Paris est donc à son paroxysme et la défiance des acteurs associatifs, face au levier de la protection de l'enfance, est forte. Cela fut interprété, par certains bénévoles, comme un outil coercitif favorisant la régulation de l'espace public.

¹⁴ Certains enfants ont fait l'objet de plusieurs OPP dans le courant de l'année 2016. Parmi les 30 OPP, plusieurs n'ont pu être exécutées du fait de la disparition de la famille. Le parquet a 7 jours pour saisir le juge des enfants, à l'issue de ce délai, l'OPP est caduque.

Ainsi, « dans le cas des Roms, plus encore que dans la protection de l'enfance en général, les institutions sont mobilisées dans le cadre de la résolution d'un problème public que l'on souhaite voir disparaître. » (Potot, 2018, p. 163).

La présence des familles visibles dans l'espace public est donc source de tension, non seulement entre les acteurs, mais aussi avec les familles. Très souvent évincées de l'espace public, celles qui n'adhèrent pas aux dispositifs doivent mettre en œuvre un ensemble de tactiques afin de contourner et d'éviter la rencontre avec les maraudes institutionnelles pouvant émettre des ordonnances de placement aux enfants présents. Toutefois, de nombreuses familles pâtissent également des conditions de prise en charge et de l'absence de place en hébergement d'urgence et la mendicité constitue l'un des rares moyens d'engranger des ressources pour survivre.

Le rapport des familles roms sans abri à l'urgence sociale

Vivre à la rue dans l'attente d'une prise en charge

La présence à la rue de manière visible s'associe dans la plupart des cas à des activités de création de ressources (mendicité, biffe¹⁵), qui tout comme les refus d'hébergement sont des pratiques considérées comme déviantes, voire condamnables par les pouvoirs publics. Le système de survie des familles roms à la rue s'éloigne très largement de celui mis en œuvre par les familles sans abri allant dormir dans les urgences des hôpitaux (Eloy, 2019). Dans l'extrait d'entretien ci-dessous, l'enquêté, originaire de Roumanie, explique avoir de nombreuses difficultés d'accès au 115. Il dort sur un matelas aux abords d'une place importante du Nord-ouest parisien. Il explique que des liens ont été établis avec plusieurs résidents du quartier, et il est plus visible par les maraudes institutionnelles, pouvant, à défaut du 115, lui fournir une place en hébergement d'urgence.

- « – Tu n'as jamais été hébergé avec le 115 ?
- J'ai dormi dans la rue, avec toute ma famille... Et la nuit j'ai vu venir quelque chose marqué « Mairie de Paris » et ils m'ont dit « Tu veux venir dormir une nuit ? » j'ai dit hôtel, oui !
- C'était qui ? Ils parlaient roumain ?
- Non, un homme noir, français.
- Et tu te souviens ce qu'ils t'ont dit ?
- Cette nuit j'étais là-bas, pour mendier avec ma fille, pendant que ma femme elle dort à côté dans le parc. Ils m'ont dit que ça ne se fait pas ici, je ne sais pas quoi, comme quoi de mendier avec un enfant. [...]
- Où est-ce que vous dormiez ?
- À la rue, sur la place de [...]
- Et d'autres personnes vous ont aidé ?

¹⁵ La biffe consiste à récupérer de vieux vêtements dans les poubelles et à les revendre sur des marchés autorisés (tel que le « carré des Biffins ») ou illégaux et spécialisés dans ce domaine (Legros, 2013).

– Oui, on m’aide, quand je reste là-bas des gens viennent. Il y a une femme qui m’aide pour le travail, à chercher une maison, mais elle n’y arrive pas... Il y a beaucoup de gens qui aident, mais il n’y a pas d’hôtel, tout est occupé.

(Entretien, Dimitru Constantin, en couple, 2 enfants, Roumanie)

Dimitru Constantin m’explique que la mendicité avec son enfant lui permet de gagner un peu d’argent. Sa femme se cache pendant ce temps-là dans un parc. Les tâches sont réparties entre les membres de la famille afin que chacun puisse contribuer. Une fois la journée achevée et en l’absence de logement, une nouvelle phase de la survie s’engage : la recherche d’un lieu pour passer la nuit.

En effet, toutes les familles visibles dans l’espace public ne le sont pas durant l’intégralité de la nuit. Nombreuses sont celles qui se cachent une fois les derniers métros partis, les terrasses de café fermées et les derniers riverains rentrés chez eux. Dans l’exemple ci-dessous, Monica Petran, en provenance de Roumanie, a passé les trois premières semaines à la rue après son arrivée en France. Elle n’a connu le 115 qu’à la suite de sa première rencontre avec l’Unité d’aide aux sans-abri (UASA). Grâce aux gains de la mendicité, elle a pu acheter un téléphone rechargeable par carte et de la nourriture (elle refusait de se rendre dans les lieux de distribution alimentaire) et cela lui a aussi permis d’aller à la laverie. L’argent gagné lui offre la possibilité de louer des places dans des voitures, abandonnées ou non, voire dans certains cas une cabane sur un bidonville ou une chambre d’hôtel, offrant ainsi une protection supplémentaire à celle de la simple tente.

Bien qu’identifiée en tant que Rom par les travailleurs sociaux, Monica rejette ce stigmate en précisant être née d’un père roumain et d’une mère gitane.

« - Je vais te dire, moi les gitans comme ça je les déteste.

- Tu ne te considères pas gitane ?

– Non. »

(Entretien, Monica Petran, en couple, 6 enfants, Roumanie)

Lorsqu’elle parle des « gitans comme ça », elle fait référence à ceux qu’elle a rencontrés sur le bidonville où elle a dormi pendant plusieurs jours et dans lequel elle refuse désormais de dormir. À ces lieux, elle préfère l’espace public, dans l’attente d’une prise en charge.

« – Durant le mois passé à la rue, où as-tu dormi ?

– C’était très difficile... Nous avons dormi dans une voiture, et aussi, on était, je ne sais pas si tu connais... À porte de Saint-Ouen

– Un bidonville ?

– Non, non, pas un bidonville, nous étions à côté de toilettes publiques, il y avait aussi une douche... pour se laver, et dans cette partie il y avait des familles, avec des enfants.

– Roumaines ?

– Oui, et dans ce parc on se mettait dans... comment ça s'appelle... [elle me fait un geste de la main].

– Une tente ?

– Oui, on dormait dans les tentes, il ne faisait pas trop froid, mais quand il pleuvait... J'espérais dormir, mais rien.

– Vous étiez nombreux ?

– Plus ou moins 15 familles, et l'UASA est venu, ils m'ont trouvé dans les Champs Élysées [elle rigole] et ils m'ont pris en charge.

– Comment faisais-tu pour vivre là-bas ?

– Je faisais la manche...

(Entretien, Monica Petran, femme seule, 6 enfants, Roumanie)

À l'image des femmes sans abri isolées, cette jeune femme seule avec ses enfants recherche la protection du groupe afin de faire face aux dangers de la rue. Le groupe a une fonction importante pour les familles rencontrées dans l'espace public. La fonction de la famille, en tant que ressource assurant la protection, permet de pallier les risques associés à la visibilité. Au cours du terrain, il est apparu que les femmes seules avec enfants, en mendicité, sans abri ou non, avaient généralement leur mari ou un autre membre de la famille à proximité. Ce que Corinne Lanzarini (2010) appelle groupe situationnel permet aux individus d'échapper à la violence de la rue, en journée et surtout la nuit. La visibilité, bien que source de protection en cas de présence de riverains, peut rapidement devenir dangereuse et il est important que l'un des membres du groupe reste en alerte afin de garantir la sécurité du reste de la famille. La proximité culturelle ou ethnique n'est pas source de protection. En effet, selon les éléments collectés sur le terrain, seuls les groupes familiaux ou les personnes issues du même village ont tendance à s'entraider. Il n'est pas rare que des tensions apparaissent quand plusieurs familles qui ne se connaissent pas sont présentes dans la même zone. Les conflits peuvent émerger du fait d'une concurrence à propos d'un emplacement de manche trop proche, comme ce fut le cas au cours d'une maraude où deux femmes vivant sur un bidonville en sont venues aux mains.

Les plans prévus en amont peuvent parfois être bouleversés, comme dans le cas Dimitru Constantin qui envoie de l'argent à sa famille depuis les différents pays qu'il traverse. Sa vie en solitaire se trouve perturbée par l'arrivée de sa femme et ses enfants, suite à un problème familial, alors qu'il vit en France depuis bientôt six mois. La présence des enfants est vécue comme un handicap puisque l'homme qui se débrouillait seul auparavant doit désormais faire face à de nouvelles contraintes. Conscient de la nécessité de recourir au 115 face au risque de placement de ses enfants s'il reste dans la rue, Dimitru ne parvient pas à obtenir de place.

« Moi je suis venu ici pour travailler pas pour faire la manche, et d'autres personnes viennent avec des enfants et ils appellent et ils ont un hôtel directement. Moi, la nuit au [centre d'hébergement] a été la première et c'est tout. »

(Entretien, Dimitru Constantin, en couple, 2 enfants, Roumanie)

L'incompréhension face à l'absence de proposition d'hébergement est forte, surtout que selon lui d'autres personnes appellent le 115 et obtiennent une place rapidement. Il appelle tous les jours depuis plus d'un mois et n'a eu aucune place en hôtel social, jusqu'à la nuit proposée en centre d'hébergement d'urgence, qui fut la seule et unique nuit. Le reste du temps, la famille demeure à la rue, visible dans l'espace public, dans le 20^e arrondissement de Paris. Il souhaite avoir un hôtel social plutôt que de vivre dans le bidonville dans lequel il est resté plusieurs mois lorsqu'il était seul.

« Bon, dans les bidonvilles (platz) c'est très difficile, les gitans de Roumanie, tout le monde est là-bas, de Bucarest et toutes les autres villes. Ils volent beaucoup de choses, je ne veux pas de problème. [...] S'il y a un chef du bidonville (platz), il te dit, "mets une cabane ici" et il te demande 200 euros. Et je dois construire une maison et la police arrive pour tout détruire... C'est trop compliqué. Moi je veux juste travailler et avoir un hôtel. »

(Entretien, Dimitru Constantin, en couple, 2 enfants, Roumanie)

Le refus de vivre en bidonville réduit la possibilité d'éviter la rue. Outre le rejet du stigmatisme associé aux « gitans » et à ce type de lieux, ce refus est motivé par l'insalubrité, la violence ou les expulsions récurrentes. En effet, le risque d'être sans abri est particulièrement important pour les personnes qui vivent en bidonvilles. À l'issue d'une expulsion, différentes solutions s'offrent aux familles : trouver un autre bidonville, solliciter l'hébergement d'urgence ou rentrer au pays avant de revenir, quelques mois plus tard.

Toutefois, les allers-retours dans le pays d'origine complexifient l'installation en France. Les parents peuvent ne pas retrouver de places sur un bidonville ou en hébergement d'urgence à leur retour. Les récits des enquêtés roumains sont particulièrement marqués par les migrations circulaires, motivées par la recherche de travail. L'extrait de journal de terrain ci-dessous, retrace la trajectoire d'une famille au sein du Samusocial, qui est ponctuée de nombreuses ruptures.

Extrait journal de terrain, février 2017, plate-forme du Samusocial :

Appel d'une femme roumaine en couple avec 3 enfants. Un des enfants est au téléphone et demande de la part de ses parents si sa famille va rester dans le même hôtel. L'écoutante demande à l'enfant s'il est possible de parler plutôt à ses parents, mais l'enfant refuse. Il ne souhaite pas non plus discuter avec l'intervenant roumanophone du Samusocial.

14/04/2008 : 1^{er} appel de la mère qui souhaite être hébergée avec sa famille. Ils dorment à la rue.

20/08/2009 : Prise en charge de courtes durées et plusieurs refus de prise en charge de la part du Samusocial.

2009 à 2015 : Prise en charge en hôtel social.

11/12/2015 : La famille abandonne l'hébergement et repart en Roumanie sans le notifier au Samusocial.

28/11/2016 : Retour de la famille et proposition d'un hôtel par le Samusocial à la suite de plusieurs refus de la plate-forme. L'hôtel ne correspond pas aux attentes de la famille qui refuse l'hébergement. Ils expliquent que ce dernier est trop loin et ils décident de dormir sous une tente dans Paris.

La femme appelle le 115 pour la première fois le 14 avril 2008, et jusqu'en août 2009 plusieurs prises en charge de courtes durées ont lieu. Pendant les six années qui suivent, la famille est hébergée en hôtel social, avant de repartir en Roumanie. Le départ de l'hébergement est notifié dans le logiciel du 115. Lorsque la famille réapparaît, un refus d'hébergement lui est d'abord notifié, avant d'être finalement acceptée pour plusieurs jours dans un hôtel que la famille quitte à nouveau, du fait de l'éloignement de ce dernier de Paris. Ce parcours assez chaotique revient de nombreuses fois au cours des entretiens avec des familles roumaines. Souvent, à ces situations d'allers-retours viennent se conjuguer des expulsions de bidonvilles, ou des trajectoires similaires dans d'autres pays européens. Le retour de la famille en France les conduit dans un premier temps à nouveau à la rue, jusqu'à l'obtention d'un hébergement qu'ils occupent désormais. Le refus d'une proposition d'hébergement questionne l'adhésion aux dispositifs et entraîne un risque plus élevé de se trouver à la rue pendant une période indéterminée.

Tout comme les personnes isolées, le non-recours aux dispositifs d'hébergement d'urgence par les familles peut trouver son origine dans l'inadaptation des structures aux besoins des personnes (Damon, 2009 ; Lévy, 2015). La question de la qualité de l'offre est intrinsèquement liée au renoncement d'hébergement. Plus le temps passé dans la carrière de survie s'allonge, plus les personnes apprennent à se débrouiller sans l'aide des institutions (Gardella, 2014). Le refus d'une proposition d'hébergement est motivé par la distance de l'hébergement par rapport à Paris, l'insalubrité, l'inconfort, etc. Or, le cadre moral du Samusocial sanctionne négativement les refus ou toute autre forme de contournement qui s'éloigne de la fonction première du 115 : la mise à l'abri pour les familles ne disposant d'aucune autre ressource. Un refus (d'une place d'hébergement d'urgence) rend donc peu probables les chances d'obtenir une nouvelle proposition d'hébergement. En d'autres termes, la sortie de la carrière de survie peut être d'autant plus complexe que le niveau d'adhésion aux dispositifs institutionnels est faible. Conséquence directe, les personnes trouvent des solutions alternatives de logements précaires par l'appropriation d'autres lieux à habiter, que ce soit dans les bois (Lion, 2015), les squats (Bouillon, 2009), les bidonvilles (Nacu, 2010), ou encore les espaces publics (Gaboriau, 1993 ; Girola, 2007 ; Pichon, 2010). Les lieux investis traduisent donc les tactiques différenciées selon le temps passé dans la carrière de survie.

Le refus d'être hébergé : un marqueur de l'inadaptation des dispositifs aux familles ?

Les contraintes de l'hébergement sont connues des familles rencontrées. Même sur les bidonvilles, nombreuses sont celles qui ont eu recours pendant une ou plusieurs nuits à l'hôtellerie sociale et qui déclarent préférer vivre en bidonville. L'hébergement institutionnel est souvent synonyme d'éclatement et de dispersion des cellules familiales dans toute l'Île-de-France. Ainsi, malgré les propositions de relogement annoncées avant une expulsion de bidonville, des personnes préfèrent partir la veille afin de trouver un autre endroit sur lequel elles pourront s'installer¹⁶. Le refus de prise en charge peut se traduire par un arbitrage en faveur du bidonville, qui évoluera au fil des années, lorsque fatiguées des procédures d'expulsion, certaines personnes décideront d'intégrer les dispositifs d'hébergement d'urgence ou de migrer ailleurs. Les familles vivant en bidonville et présentes à la rue en mendicité sont donc nombreuses à renoncer aux dispositifs d'urgence.

Extrait du journal de terrain, avril 2015, maraude Association catholique :

Rencontre avec de nombreuses familles rue de Rivoli. La première famille est composée d'un père et de ses deux enfants, ces deux derniers étaient assis sur un bout de carton, en train de mendier à proximité d'un distributeur. Le père se tenait à l'écart et nous l'avons reconnu, nous l'avions en effet rencontré il y a de cela plusieurs semaines, et il mendiait au même endroit. Il nous a dit vivre en bidonville à Saint-Denis, à proximité du stade. Ces enfants sont scolarisés à Blanc-Mesnil et sa femme, au moment où nous discutons, était partie faire les poubelles pour récupérer des vêtements pour les vendre sur le marché de Clignancourt/Métro Garibaldi. Il a déclaré qu'il mendiait avec ses enfants pour pouvoir manger, et que cela faisait 5 ans qu'il vivait en France. Lorsque je lui ai demandé s'il avait appelé le 115 pour bénéficier d'un hôtel, il a déclaré qu'il l'avait déjà fait, mais que le 115 proposait une ou deux nuits dans des hôtels très éloignés de Paris. Il n'y a rien pour manger aux alentours, et il faut prendre plusieurs transports. Il préfère donc vivre sur un bidonville en bordure de Paris. Nous avons ensuite croisé plusieurs personnes avec un enfant. La femme faisait la manche de l'autre côté de l'Hôtel de Ville. Il a déclaré vivre également sur un bidonville à Saint Denis. Et elle était apparemment suivie par la Croix-Rouge, avec qui elle allait faire une domiciliation d'ici peu, puis aller à Pôle Emploi. En poursuivant sur la rue de Rivoli, nous avons rencontré une autre jeune femme enceinte, qui mendiait avec son enfant et qui habitait également à Saint-Denis. Le père était aussi parti faire les poubelles.

Au cours des maraudes, il n'est pas rare de discuter avec des familles qui ne formulent aucune demande, bien que l'équipe les croise de manière répétée, semaine après semaine. Les familles s'installent sur un bout de trottoir, font la manche avec un ou plusieurs enfants, tandis que le mari ou plus rarement la femme, cherchent, quelques mètres plus loin, dans les poubelles de quoi vendre sur les marchés. La plupart d'entre elles sont connues d'un 115 francilien, celui de

¹⁶ À l'inverse des « campements » de migrants installés à Paris depuis 2015, le nombre de roms présents sur les bidonvilles lors de l'expulsion est très faible. À titre d'exemple, sur un bidonville situé à Aubervilliers, sur les 35 familles présentes, seules deux étaient là le jour de l'expulsion. Toutefois, il ne faut pas sous-estimer l'impact de la pression policière en amont des expulsions.

Paris ou d'un département limitrophe, et elles ont en majorité renoncé à l'hébergement d'urgence. Ce renoncement aux droits sociaux n'est jamais complet. Les familles peuvent se rendre dans les accueils de jour pour y faire une machine à laver, boire un café, et aussi pour rencontrer une assistante sociale et entamer des démarches d'aide médicale d'État ou de domiciliation. Parfois, les démarches sont réalisées dans le département dans lequel elles vivent, lorsqu'une association intervient sur leur bidonville, comme c'est le cas parfois de la Croix Rouge, de Médecins du monde, du Secours catholique ou d'autres associations plus locales. Leur utilisation très restreinte des dispositifs d'accompagnement social renforce par ailleurs le stigmate du mauvais pauvre, celui qui ne suit pas le parcours type proposé et avec lequel il est difficile de créer du lien social. Ce sentiment est partagé par de nombreux bénévoles, qui ont des réticences à aller vers les familles roms, et qui interagissent peu avec ces dernières. Nombreuses sont ces familles à ne pas être sans abri au sens strict du terme, elles disposent d'un abri en bidonville les protégeant du froid et des intempéries.

À l'inverse, certaines familles sans abri ne souhaitent plus vivre ni en bidonville, ni en hébergement d'urgence, et mettent à distance l'offre publique. Le refus d'aller en bidonville procède d'un fort rejet du stigmate (similaire au rejet du stigmate associé aux dispositifs de l'urgence sociale), de l'insalubrité et des conditions de vie dans ces lieux comme l'exposent Monica et Dimitru. Rester à la rue n'est cependant pas sans conséquence, les expériences de violence sont fréquentes dans le discours des familles. Par ailleurs, le non-recours peut être cumulatif. Au non-recours associé à la non-réception, voire à la non-proposition peut se superposer la non-demande¹⁷ lorsque la famille, lassée de toute proposition décide de renoncer aux droits sociaux, de rester à la rue, non sans contester et rentrer en conflit.

Extrait du journal de terrain, janvier 2017, plate-forme du Samusocial :

Appel d'une famille originaire de Roumanie, composée d'un couple et d'une femme enceinte. Ils ont réalisé une demande d'hôtel sur Paris, car pour l'instant ils sont hébergés à Trappes. [...]. Selon l'écouter, s'ils refusent la prise en charge, il faut qu'ils appellent demain. Le père s'énerve et dit qu'ils n'ont pas envie de retourner à l'hôtel et qu'ils n'y dormiront pas. Il insiste pour savoir si un rapprochement de Paris est possible. Le niveau de français étant peu compréhensible, l'écouter fait appel à ISM interprétariat. Pendant ce temps, l'écouter me précise qu'il n'y a pas de place sur Paris, si la famille refuse c'est un ROPP [refus de prise en charge par la plate-forme]. La conversation/traduction débute, le traducteur explique que la femme est enceinte et qu'elle a une grossesse compliquée. L'écouter lui demande de traduire que beaucoup d'autres femmes sont à l'hôtel en banlieue et sont suivies pour leur grossesse. De plus, une demande de rapprochement de Paris doit être émise par l'assistante sociale de l'hôpital. La femme demande également les démarches à réaliser pour emmener depuis la

¹⁷ Le non-recours par non-réception concerne les familles ne bénéficiant d'aucune proposition d'hébergement (Lévy, 2015) auquel vient se superposer le non-recours par non-proposition du fait de la stigmatisation des familles roms en tant que mauvais pauvres. À ces formes de non-recours s'ajoute une troisième forme, la non-demande, qui concerne des familles sans abri qui ont renoncé à intégrer les dispositifs d'hébergement.

Roumanie leur enfant de 3 ans. L'écouter [qui s'énerve] lui précise qu'ils doivent se débrouiller pour aller chercher leur enfant en Roumanie et rappeler le 115 une fois qu'il sera là puis le 115 modifiera la composition familiale. Si la famille retourne à l'hôtel, il sera possible de faire une demande de rapprochement, mais cela ne se fera pas sur Paris même. La femme insiste néanmoins et précise qu'elle ira sur Paris, car elle n'a pas les moyens de payer le billet de train et qu'elle a des douleurs et contractions. Dans le dossier de la famille, il est noté que l'assistante sociale de l'hôpital déclare que la grossesse n'est pas à risques, tandis que l'assistante sociale de la CAMRES¹⁸ affirme le contraire. Au cours de l'appel téléphonique, on peut sentir l'inquiétude de la mère et son désir de se rapprocher de Paris et notamment d'un hôpital.

Les familles qui renoncent aux dispositifs et se retrouvent à la rue doivent faire face au risque de placement des enfants, a fortiori si elles sont visibles. L'institutionnalisation du « problème rom » a fait évoluer les outils d'aide sociale à l'enfance et la présence répétée dans l'espace public entraîne un risque élevé de placement. Au-delà des risques liés à la rue, les familles doivent donc mettre en place des stratégies d'évitement des maraudes institutionnelles. Ces pratiques concernent toutes les familles dans l'espace public comme j'ai pu l'observer au cours d'une maraude.

Journal de terrain, juillet 2017, maraude de l'UASA :

Nous arrivons dans le secteur de République, une femme et son fils sont présents à 200 mètres de la place. Nous arrêtons le camion un peu plus loin, mais au moment de descendre l'enfant n'est plus là. Selon eux, c'est devenu un grand classique, « le jeu du chat et de la souris ». L'équipe marche en direction de la femme. Elle nous fait des gestes en montrant qu'elle ne parle pas français, et de ce que je peux comprendre qu'ils ne vont pas rester longtemps sur place et qu'ils partiront dans peu de temps. L'agent note l'emplacement et la composition de la famille. Selon lui, ce sont les OPP [ordonnance de placement provisoire] à répétition qui ont provoqué cela. Il m'indique que la femme va contacter les autres familles autour de la place. Cela se vérifie une fois reparti dans le camion, où nous croisons de nouveau une famille de l'autre côté de la place. Le temps de faire le tour pour remonter la rue, seuls deux hommes sont encore présents et les seules traces des femmes et enfants sont les matelas et les couvertures qui jonchent le sol. [...]

L'équipe arrive à proximité d'Odéon. Les familles présentes dans ce secteur sont connues depuis plusieurs années et plusieurs OPP sont en cours, mais aucune n'est effective du fait des difficultés de retenir les familles. Nous croisons une femme et sa fille à proximité. Elle nous a vus, et le temps d'arrêter le camion, la famille est déjà partie en courant avec la poussette. Nous ne pouvons que constater le matelas. L'agent me dit qu'il ne se mettra pas à courir derrière eux pour autant, contrairement à certains de ses collègues, ce n'est pas son travail. Il note l'emplacement et la composition familiale. Au moment de notre arrivée, deux autres familles

18 Centre d'accueil de jour et d'accompagnement socio-éducatif.

étaient positionnées autour de la place de l'Odéon, elles sont toutes parties. Nous remontons en voiture et passons devant les emplacements. Nous remontons la rue, l'agent avait constaté que certaines familles se cachent dans ces endroits quand elles voient les camionnettes estampillées « Ville de Paris ».

L'intégration pour ces familles ne passe pas tant par la relégation dans des formes d'hébergement institutionnel contraint, mais bien par l'insertion dans un secteur économique spécifique (mendicité, biffe, ferraille, etc.). L'accès à ces ressources peut être compromis si les personnes acceptent une place en hébergement, éloignée des centres urbains. La mise en échec d'une partie des propositions d'aides qui sont faites aux familles constitue donc une expression manifeste d'un refus ou d'une acceptation de la redéfinition de sa situation (Lanzarini, 2010, p. 230). Le refus peut aussi traduire un non-recours cumulatif, traduisant l'incapacité des institutions à répondre aux besoins des familles sans abri. L'inadéquation entre l'offre et la demande et l'insalubrité du parc d'hébergement sont deux déterminants majeurs de la présence de ces familles à la rue. Les caractéristiques socio-culturelles de ces familles roms ne sont donc pas tant des marqueurs d'« inadaptation » aux structures d'hébergement. En revanche, la normativité des dispositifs de l'urgence sociale traduit l'incapacité des pouvoirs publics à s'adapter à l'évolution de la population sans abri.

Conclusion

La politique de placement d'enfant contribue à renforcer la méfiance des familles à l'égard des institutions. Les intervenantes sociales doivent donc jongler entre la proposition de place d'hébergement et dans le même temps la menace de placement d'enfant, contribuant à entériner un rapport de plus en plus conflictuel avec les familles et aussi avec les associations. Ainsi, le non-recours aux dispositifs de l'urgence sociale peut être le dernier pouvoir des familles vulnérables vis-à-vis de l'offre publique (Lévy, 2015). Par ailleurs, dans le cas des familles roms, la présence visible d'enfants dans l'espace public vient rappeler aux pouvoirs publics leur incapacité à héberger. Cela renforce la nécessité d'invisibiliser ces populations, à l'aide d'un bricolage institutionnel avec les politiques préexistantes de l'aide sociale à l'enfance. Sans effet réel, ces politiques coercitives entérinent des rapports conflictuels avec des familles déjà fortement discriminées et disqualifiées, dont certaines ne sont pas ou plus en demande d'accompagnement social. Ce renoncement, qui ne concerne qu'une partie marginale des familles sans abri, augmente la stigmatisation des familles roms en accentuant la réticence des acteurs de l'urgence sociale à les prendre en charge.

Toutefois, ces dernières peuvent retourner le stigmate, le détourner sur autrui ou encore en réinterpréter les traits négatifs, voire en élaborer « des rationalisations pour en accepter, au moins temporairement, les contraintes » (Paugam, 1997, p. 28). Dans le cas des familles roms, la transformation n'est jamais effective, la situation des individus n'évolue qu'à la marge, tout comme les normes en référence desquelles ces familles sont stigmatisées. L'imposition d'une identité sociale dévalorisée et dévalorisante place les personnes face à un choix impossible : se

résigner à l'identité négative imposée ou la refuser. Dans les deux situations, la reconnaissance sociale demeure stigmatisante. Elle prendra ainsi la forme de celle que l'on accorde au « bon » pauvre ou celle que l'on réserve au « mauvais » pauvre (Garrau, 2018). Bien que les familles roms ou identifiées en tant que telles, qui ont été enquêtées, occupent les positions les plus basses de la société et se trouvent dans des situations résidentielles extrêmement contraintes (rue, bidonvilles, hôtel social), elles disposent de marges de manœuvre qu'elles activent.

Bibliographie

BECKER H.S., 1985, *Outsiders : études de sociologie de la déviance*, Paris, éd. Métailié.

BOUILLON F., 2009, *Les mondes du squat : productions d'un habitat illégal et compétences des citadins disqualifiés*, Paris, éd. Presses Universitaires de France

CLAVE-MERCIER A., 2014, *Des états et des « roms » : une anthropologie du sujet entre transnationalisme et politiques d'intégration de migrants bulgares en France*, Thèse de doctorat, Bordeaux.

CONSEIL DE L'EUROPE, 2012, Glossaire terminologique raisonné du Conseil de l'Europe sur les questions roms (en ligne), URL [<https://rm.coe.int/1680088eaa>] consulté le 04/05/2020.

DAMON J., 2009, « Les "bonnes raisons" des SDF », *Commentaire*, n° 125, p. 169-174.

DUVOUX N., 2009, *L'autonomie des assistés : sociologie des politiques d'insertion*, Paris, éd. Presses universitaires de France.

ELOY P., 2019, *Héberger les vulnérables, éloigner les indésirables. Trajectoires de prise en charge des familles immigrées sans abri à Paris*, Thèse de doctorat, Paris.

GABORIAU P., 1993, *Clochard : l'univers d'un groupe de sans-abri parisiens*, Paris, éd. Julliard.

GARDELLA É., 2014, « Secourir les sans-abri en détresse. La norme d'inconditionnalité dans l'urgence sociale », in Brodiez-Dolino A., von Bueltzingsloewen A. I., Eyraud B., Laval C. et Ravon B (dir.), *Vulnérabilités sanitaires et sociales*, Rennes, éd. PUR, p. 233-258.

GARRAU M., 2018, *Politiques de la vulnérabilité*, Paris, éd. du CNRS,.

GIROLA C.M., 2007, *De l'homme liminaire à la personne sociale : la lutte quotidienne des sans-abri*, Thèse de doctorat, Paris, EHESS.

GOFFMAN E., 1975, *Stigmate : les usages sociaux des handicaps*, Paris, Éditions de Minuit.

GUYAVARCH E. et GARCIN E., 2014, « Publics hébergés par le 115 de Paris : une forte progression des familles », *Informations sociales*, n° 182, p. 142-149.

LANZARINI C., 2010, *Survivre dans le monde sous-prolétaire*, Paris, éd. Presses Universitaires de France,.

LEGROS O., 2013, « Accueillir ou rejete ? Réflexions sur l'action publique en direction des migrants roms dans les villes française », in Fichot-Redor M. (dir.), *Roms, Tsiganes, Gens du voyage*, Paris, éd. Mare et Martin, p. 115-133.

LEVY J., 2015, « L'urgence sociale à l'épreuve du non-recours », *Plein droit*, n° 106, p. 7-10.

LIEVRE M., 2016, « Roms roumanisés, Ciurari, Ursari : ethnicité et appartenances sociales. Ethnographie des migrants roms roumains à Montpellier », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 32, n° 1, p. 35-57.

LION G., 2015, *Incertaines demeures : enquête sur l'habitat précaire*, Paris, éd. Bayard.

LOISON-LERUSTE M. et PERRIER G., 2019, « Les trajectoires des femmes sans domicile à travers le prisme du genre : entre vulnérabilité et protection », *Déviance et Société*, vol. 43, n° 1, p. 77-110.

MARPSAT M., 1999, « Un avantage sous contrainte : le risque moindre pour les femmes de se trouver sans abri », *Population*, vol. 54, n° 6, p. 885-932.

MAURIN M., 2017, « Femmes sans abri : vivre la ville la nuit. Représentations et pratiques », *Les Annales de la Recherche Urbaine*, vol. 112, n° 1, p. 138-149.

NACU A., 2010, « Les Roms migrants en région parisienne : les dispositifs d'une marginalisation », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 26, n° 1, p. 141-160.

PAUGAM S., 1997, *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, 4^e édition, Paris, éd. Presses Universitaires de France.

PICHON P., 2010, *Vivre dans la rue : sociologie des sans domicile fixe*, Université de Saint-Étienne (Sociologie - Matières à penser).

POTOT S., 2018, « *Nous les Tsiganes, ou les Roms, comme vous dites, vous* » : catégorisations ethniques et frontières sociales en Europe, Rennes, éd. Presses Universitaires de Rennes.

PRUD'HOMME D., 2016, « Du "soin global" au traitement discriminatoire », *Terrains & travaux*, vol. 29, n° 2, p. 85-104.

WARIN P., 2010, « Ciblage de la protection sociale et production d'une société de frontières », *SociologieS. Dossiers, Frontières sociales, frontières culturelles, frontières techniques* (en ligne), URL [<http://journals.openedition.org/sociologies/3338>], consulté le 04/05/2020.

Pour citer cet article

Référence électronique

Pierre Eloy, "Le rapport des familles roms visibles dans l'espace public à l'hébergement d'urgence", Sciences et actions sociales [en ligne], N°13 | année 2020, mis en ligne le date 6 juillet 2020, URL : <http://www.sas-revue.org/72-n-13/dossier-n-13/187-les-pratiques-deviantes-et-delinquantes-au-quotidien>

Auteur

Pierre Eloy

Docteur en démographie

Centre de recherche de l'Institut de démographie de l'Université Paris 1 (CRIDUP),

Institut national des études démographiques (INED – UR8)

pierre.elay@univ-paris1.fr

Droits d'auteur

© Sciences et actions sociales

Toute reproduction interdite sans autorisation explicite de la rédaction/Any replication is submitted to the authorization of the editors